



Régularisation de titre de séjour étudiante étrangère

Par **Alvi**, le **13/12/2010** à **14:40**

Bonjour,

Je suis une étudiante gabonaise venue en France pour suivre une formation en BTS communication. Je suis arrivée en France en tant qu'étudiante boursière du gouvernement gabonais. Ma première année les cours ne m'ont pas vraiment plus, j'ai voulu changer de filière mais je ne savais pas trop dans quoi me réorienter alors j'ai continué et tant bien que mal j'ai obtenue mon passage en deuxième année. Mais voilà depuis le début de l'année il y a eu quelques événements qui ont fait en sorte qu'aujourd'hui je me retrouve dans une situation très compliquée. En effet ma bourse a été supprimée, le motif était "échec et absence" alors que je n'étais pas en échec j'ai obtenue mon passage en 2ème année et j'avais bien commencé les cours. J'ai donc fait appel mais je n'ai jamais eu de suite à mon recours. Entre temps j'ai appris que j'étais enceinte de mon copain avec qui je suis en couple depuis deux ans lui est français. Nous avons décidé de garder le bébé et de nous installer ensemble. Quand j'ai informé l'école de ma situation il m'on dit qu'il m'était quasiment impossible de poursuivre les cours étant donné que l'accouchement est prévu durant la période de l'examen de fin d'année. N'ayant plus de bourse, je ne pouvais pas payer la scolarité qu'il m'était d'ailleurs impossible de continuer vu que je ne peux pas passer l'examen, j'ai donc arrêté les cours. Cependant ma mère à qui je n'ai pas dit que j'avais arrêté les cours, avait pris la décision de payer la scolarité, en apprenant que je suis enceinte elle a tenu à ce que je termine l'année et que je passe mon BTS. Mais voilà étant donné que cette formation ne me plaît pas, et que je ne pense pas avoir mon examen et que je ne pourrais pas le passer ça me gêne que ma mère dépense 5000€ pour un échec.

Aujourd'hui je ne sais plus où j'en suis, je ne sais pas quoi faire, avant que tout cela n'arrive j'avais entamé une procédure de renouvellement de titre de séjour étudiant, j'ai un récépissé et le seul document qu'il manquait pour avoir la carte de séjour c'était l'attestation de bourse, mais vu que je ne suis plus boursière je ne peux pas avoir ce document. Ma mère m'a donc envoyé les documents nécessaires afin que je fasse la demande

de renouvellement en tant qu'étudiant non boursier. Le problème c'est qu'elle ignore que j'ai arrêté les cours. J'ai conscience que ce n'était pas une bonne décision mais je ne pouvais plus continuer en sachant que j'allais droit vers l'échec et que c'est ma mère qui allait payer tout ça.

Par **mimi493**, le **13/12/2010 à 15:00**

Donc vous n'avez plus aucun motif d'avoir un titre de séjour. Reprenez les cours, les dates d'accouchement, c'est approximatif et vous pouvez accoucher avant notamment (vous pouvez même demander un déclenchement dans le 8ème mois, là où l'enfant est fini et peut naître à tout moment, afin de pouvoir passer votre examen). Il est important d'avoir votre examen cette année, même si ça vous plait pas. Vous allez vivre de quoi ? Que se passera-t-il si votre ami vous quitte (ça arrive). En plus votre mère a payé la scolarité. Ensuite, le diplôme en poche, vous aurez une certaine sécurité permettant de reprendre d'autres études (vous aurez quand même cette première formation diplômante, ce n'est pas rien). Sauf évidemment, à penser, que vous êtes venue en France sous prétexte d'étude alors que le but était de trouver un pigeon français et de tomber enceinte, afin d'être mère d'un enfant français et d'avoir droit au séjour ... Faites mentir tous ceux qui le penseront.

Par **Alvi**, le **13/12/2010 à 15:38**

Merci de m'avoir répondu. J'avoue que j'ai pris la décision un peu à la légère et je regrette beaucoup, en effet je pense que la décision la plus sage serait de reprendre les cours. Mais je ne sais pas si l'école accepterait que je revienne (ça fait un mois que j'ai arrêté). Est-ce possible de continuer les cours à domicile dans ce cas ? Sauf évidemment, à penser, que vous êtes venue en France sous prétexte d'étude alors que le but était de trouver un pigeon français et de tomber enceinte, afin d'être mère d'un enfant français et d'avoir droit au séjour". Quand je suis venu en France c'était "réellement pour mes études" je ne suis pas venu dans l'intention de trouver un "pigeon français" d'autant plus que je me suis vu un peu forcé à venir étudier ici (c'est ma mère qui tenait à ce que je vienne alors que moi-même je ne savais pas trop quoi faire comme étude sup et je voulais encore réfléchir avant de me lancer, mais ma mère m'a mis la pression elle a choisi à ma place et m'a envoyé en France, craignant de la contrarier je n'ai pas su lui tenir tête et j'ai toujours fait comme elle l'a voulu). Mon copain m'a même proposé de l'épouser en espérant que cela simplifierait les choses mais j'ai refusé car je ne veux pas de ce genre de mariage même si on s'aime. Le bébé non plus n'était pas prévu, mais voilà c'est arrivé et on veut assumer. Maintenant vu de l'extérieur cela peut laisser croire que j'ai agi pour avoir droit au séjour mais c'est faux ! J'aimerais comme vous le dites faire mentir ceux qui le penseront... Après avoir arrêté les cours, j'ai décidé de me faire aider car ça n'allait vraiment pas, je vois l'assistante sociale du service étudiant, le service orientation et aussi une psychologue car émotionnellement ça n'allait pas. Je désire qu'il y ait des changements dans ma vie, afin d'être stable, avoir un projet concret et faire en sorte que le bébé soit accueilli dans de bonnes conditions. Voilà pourquoi je fais toutes ces démarches en ce moment. Après mes entretiens au service orientation, j'ai décidé de me lancer dans des études en tourisme l'année prochaine. -Est-ce possible de suivre des cours à domicile (à cette période de l'année) pour avoir un visa étudiant ? (je souhaite l'année prochaine m'inscrire en licence tourisme donc j'aimerais pour le moment suivre des cours de tourisme à domicile

histoire d'apprendre des bases et de faciliter mon inscription pour l'année prochaine) pensez vous que c'est realisable?
MERC!